



## - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Il s'agit de créer un poste pour permettre le recrutement d'une personne en poste dans une autre collectivité.

Madame CAUDIN demande quelle est l'incidence budgétaire pour la commune.

Monsieur SÉVÊQUE répond : « 1541,70€ par mois »

Madame CAUDIN souhaite connaître les critères qui ont conduit au recrutement de cette personne et comment se passe le recrutement.

Monsieur SÉVÊQUE précise que la personne souhaitait un rapprochement familial ; mais cette personne connaît déjà très bien les missions du poste. Le recrutement se fait après avoir établi la fiche de poste qui est transmise au Centre de Gestion, celui-ci se chargeant d'en assurer la publicité auprès de toutes les collectivités. Monsieur SÉVÊQUE ajoute que la commune a reçu 123 candidatures pour ce poste.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif territorial selon les critères suivants :

- Filière : administrative
- Grade : adjoint administratif territorial
- Durée : temps complet
- Rémunération : statutaire
- Effet : 24 juillet 2017

et d'autre part de supprimer à compter de cette même date un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe non pourvu.

## - AMÉNAGEMENT DE VOIRIE QUARTIER DE LA DOUCETIERE

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, d'approuver le projet d'aménagement de voirie du quartier de la Doucetière pour un montant de 464 586, 51€ TTC correspondant au lot 1 de compétence communale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux avec l'entreprise PIGEON TP.

## - FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES : PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Monsieur SÉVÊQUE précise que 8 dossiers pour un montant total de 1638€ ont concerné la commune d'Agneaux en 2016.

Monsieur DEPINCÉ demande : « *les administrés des communes qui ne financent pas le FAJ peuvent-ils malgré tout bénéficier du FAJ? Nous constatons que seulement 214 communes ont participé.* »

Monsieur SÉVÊQUE précise qu'il s'agit d'une gestion départementale et que certaines communes peuvent ne pas se sentir concernées.

Monsieur DEPINCÉ observe que le montant de la cotisation demandée est inférieur aux sommes qui ont été versées aux agnelais en 2016.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de participer au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour un montant de **1 047,42€**.

## - ATTRIBUTION DES INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Aucune observation n'étant émise, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, d'attribuer une indemnité de gardiennage de l'église, d'un montant de 479,86€, au curé en charge de la paroisse d'Agneaux pour l'année 2017.

## - SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN VERSANT DE LA VIRE

Monsieur LEMÉTAYER rappelle que le Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux est un outil de gestion de l'eau qui fixe des objectifs à atteindre afin de satisfaire l'ensemble des besoins sans porter atteinte aux ressources en eau.

Le périmètre du SAGE de la Vire est de 1570km<sup>2</sup> et concerne 122 000 habitants dans 86 communes (63 dans la MANCHE et 23 dans le CALVADOS) ; 80% des territoires sont des terres agricoles.

Les enjeux concernent la réduction de la masse d'eau microbienne de transition sur le littoral, la réduction de l'eutrophisation (accumulation des nutriments dans un milieu), l'amélioration de la fonctionnalité et la diversité de la baie des Veys, la sécurisation de la qualité des eaux souterraines et l'amélioration de la qualité des eaux de surface.

Monsieur DELANOË observe que le document ne mentionne pas la présence du ruisseau le Torteron qui est pourtant un affluent de la Vire.

Monsieur LEMÉTAYER souligne que la commission d'urbanisme a étudié ce dossier pour lequel elle a donné un avis favorable.

Monsieur DEPINCÉ explique qu'il ne saurait être question de remettre en cause l'avis de la commission sur un document qui a pour objectif de préserver la qualité de l'eau pour les animaux et les humains présents sur ces territoires.

Monsieur DEPINCÉ demande : « *quel est le sens du sigle HAP qui est présent sur plusieurs pages du document.* »

Madame BÉRNABÉ-DOLLEY répond : « *la définition est Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques.* »

Monsieur DEPINCÉ note que sur un tableau ont admet que des objectifs à atteindre ne seront pas tenus.

Monsieur LEMÉTAYER confirme que certains niveaux ne seront pas atteints mais qu'il convient toutefois de les conserver comme objectifs.

Monsieur DEPINCÉ observe qu'en page 21, relatif aux travaux envisagés sur la période du SAGE, il manque des précisions sur le calendrier des travaux qui portent sur la suppression de certains seuils.

Monsieur SÉVÊQUE précise que les réponses seront apportées à ces questions.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable au Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Vire.

## - LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FDGDON

Madame DAVID rappelle qu'il s'agit de la reconduction de la première convention signée pour l'année 2016 avec toutefois quelques modifications qui portent notamment sur la création d'un site Internet destiné à faciliter le signalement des nids de frelons et améliorer la communication avec la FDGDON.

Madame DAVID rappelle également que la collectivité avait aussi délibéré sur la prise en charge de la destruction des nids. Elle déplore que de nombreuses communes n'aient pas encore pris cette mesure car la prolifération des frelons s'accélère ; le nombre de nids devrait être multiplié par 3 en 2017 par rapport à 2016.

Madame CAUDIN demande si un bilan a été établi pour l'année 2016.

Madame DAVID répond : « 2 nids ont été signalés en 2015 et 8 en 2016. »

Madame CAUDIN demande si l'opérateur pour la destruction des nids a déjà été retenu.

Madame DAVID précise qu'il convient eu préalable de signer la convention ; un contact sera néanmoins pris prochainement avec une entreprise présente sur la commune.

Monsieur DEPINCÉ s'inquiète du coût de gestion de cette lutte contre le frelon asiatique. Il estime qu'une réflexion sur la prise en charge devrait être envisagée.

Madame DAVID s'est rendue à une réunion sous l'égide du Département ; le Département et la FDGDON souhaiteraient que les collectivités et notamment les communautés de communes s'emparent du sujet. Il serait également intéressant que le président de l'association des Maires de la Manche se saisisse du sujet. Madame DAVID ajoute que l'on peut espérer que le nouveau gouvernement prendra les mesures appropriées.

Monsieur DEPINCÉ demande si une communication du conseil municipal vers le Président de l'association des Maires de la Manche est possible.

Monsieur SÉVÊQUE propose d'envoyer un courrier auquel sera jointe la présente délibération.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'approuver la convention de partenariat avec la FDGDON et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

## - QUESTIONS DIVERSES



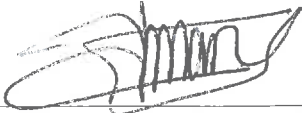
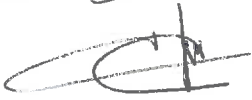
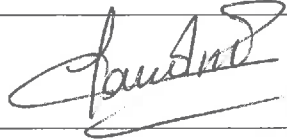

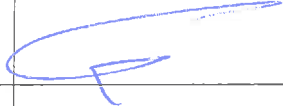



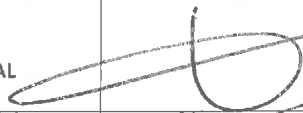




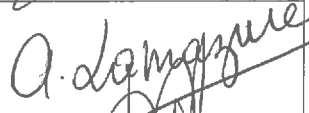
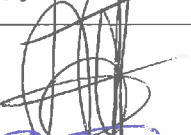
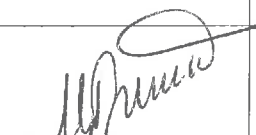
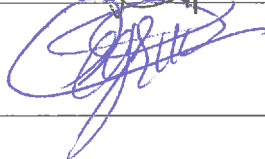
Monsieur DEPINCÉ a été interpellé par des administrés qui jugent l'accès au bureau de vote n°4 difficile. Le devers et la pente de la cour de l'école peut être dangereuse pour les PMR.

Madame DAVID confirme le danger qui a été constaté lors du dernier scrutin; aussi, à l'occasion des prochaines élections, un élément de grillage de l'enceinte sera déposé pour faciliter l'accès.

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 21h15

Le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.

Le rapporteur,

Alain SÉVÉQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORE		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Patrick SIMON		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN	